

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL173

présenté par  
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

Aux alinéas 1 et 2, substituer aux mots :

« l'agent »,

les mots :

« le fonctionnaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et d'harmonisation avec le reste du titre I<sup>er</sup> du projet de loi.